

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meuse

Arrondissement de
Bar-le-Duc

Centre Intercommunal
d'Action Sociale

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé :20

Nombre de conseillers en
exercice :20

Date de convocation :
25 mars 2025

DELIBERATION

CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mille vingt-cinq, le trois avril à vingt heures, les Membres du Conseil d'administration se sont réunis sur la convocation de Mme la Présidente, adressée le 25/03/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu au sein du C.I.A.S (27 rue du Mont à Villotte-sur-Aire).

Présidence : Martine AUBRY, Présidente.

Etaient présents :

AUBRY Martine, BERTHAUX Evelyne, BIGUINET Josiane, BRISSE Philippe, DECHEPPE Mathilde, JACQUEMET Noëlle, KLEIN Dania, KLEIN Marie-Françoise, PHILIPPOT Nathalie, RAMAND Anne, RENAUDIN Bernard, THOMAS Claude, ZEHR Pascale

Mandat de procuration : RAMAND Thierry pouvoir donné à AUBRY Martine
Absents : CHARRIOT Sophie, COLLIGNON Céline, JEANNESSON Dominique, MARECHAL Dominique, MEUNIER Nathalie, PALIN Guillaume, RAMAND Thierry

Membres présents.....13
Absents ayant donné mandat de procuration.....1
Absents.....7
Votants.....14

Délibération DCA 2025 08
Subvention de fonctionnement aux structures porteuses de repas

La présidente expose,

Vu la délibération N°DCA_2024_08 relative au soutien des structures porteuses de repas

Considérant que l'ADMR de Remberval, l'ILCG Sud Argonnais desservent le territoire de la Communauté de Communes pour l'activité portage de repas ;

Considérant que l'ADMR de Remberval a repris le périmètre de l'ILCG de Vaubecourt et assure le portage de repas sur 32 communes ;

Considérant que l'ILCG du Sud Argonnais dessert 13 communes ;

Sur proposition de la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, les membres du Conseil d'Administration décident :

- De verser à l'ADMR de Remberval 5 000 € de subvention de fonctionnement ;
- De verser à l'ILCG Sud Argonnais 2 500 € de subvention de fonctionnement ;
- De dire que ces crédits sont inscrits au budget primitif 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Martine AUBRY,
Présidente.



Martine AUBRY

Martine AUBRY
2025.04.29 09:21:04 +0200
Ref:8621076-12947006-1-D
Signature numérique
La Présidente